



**MAIRIE
DE
SISTERON** ❄️

Département
des Alpes de Haute Provence

DMSF 2024-05-10

DECISION DU MAIRE

AVENANT
AU CONTRAT N° 23391/A
CONTRAT DOMMAGES AUX BIENS

SMACL ASSURANCES

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la notification d'avenant d'ajustement contractuel pour évolution de la garantie Émeutes et Mouvements Populaires reçue de SMACL Assurances.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant au contrat n° 23391/A Assurances « Dommages aux Biens » avec la compagnie d'assurances SMACL – 141, avenue Salvador Allende – CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9, concernant l'ajustement contractuel pour évolution de la garantie Émeutes et Mouvements Populaires.

ARTICLE 2 : Cet avenant prendra effet au 01-01-2025.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de SISTERON, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, SMACL Assurances et le Cabinet MARTIN Ludovic – GAN Assurances.

Fait à SISTERON, le 28 Mai 2024

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mairie de Sisteron - BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : mairie@sisteron.fr

